

Avis technique

Recyclabilité du fond d'une barquette biodégradable en bagasse de canne à sucre

PRESENTATION

- * Demandeur : **ALLIANCE PACKAGING**
- * Description : **Barquette blanche biodégradable**
- * Dimensions (cm) : **18,5 x 14,0 x 2,5**
- * Type de produit emballé : **alimentaire (poisson, viande, charcuterie, ...)**



ELEMENTS CONSTITUANTS

- * Corps de l'emballage : **100% fibres de cellulose de bagasse de canne à sucre**
- * Autre élément : **-**
- * Type d'encre : **Non imprimé**

COMPOSITION ET DONNEES COMPLEMENTAIRES DU CORPS DE L'EMBALLAGE

- | | |
|----------------------------------|--|
| * Papier - Carton : 100 % | * Élément majoritairement fibreux : oui |
| * Plastiques : 0 % | * Si oui, Papier traité résistant état humide : non |
| * Aluminium : 0 % | |
| * Colles : 0 % | |
| * Autres : 0 % | |

PRE-REQUIS


Conformément à l'avis général sur les nouveaux matériaux (AG n°1), la recyclabilité de cet emballage à base de fibres de canne à sucre a été considérée sur la base de l'absence totale de liant hydrophobe assurant habituellement la cohésion de ce type de fibres de cellulose.

Par ailleurs, cet emballage étant prévu pour le conditionnement de viande ou de poisson, et eu égard à l'avis général traitant de l'impact d'emballages ayant contenu des denrées alimentaires (AG n°2), cette barquette devra être obligatoirement vidée de l'intégralité de son contenu pour pouvoir être recyclée.

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	-	-	-

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

 Attention ∅ Pas d'impact ⌘ En cours d'étude > Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

Le corps de l'emballage (fond de la barquette) est constitué de plus de 50% (en poids) de fibres cellulosiques : celui-ci relève donc de la filière emballage papier-carton.

Les tests ont été menés sur le fond de la barquette, c'est-à-dire le corps de l'emballage.

Le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages mêlés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Dans le cas où le support serait imprimé, le CEREC recommande l'utilisation d'encre sans dégorgement et à base d'eau ou d'huiles végétales, afin d'éviter l'éventuelle présence de résidus d'huile minérale et de limiter les turbidités dans l'eau utilisée.

CONSIGNES DE TRI

Pour la barquette étudiée, le CEREC préconise l'ajout d'un pictogramme indiquant d'orienter la barquette vers le bac de collecte des emballages à recycler. La mention « Vidé » devra également apparaître.

VALIDATION



Maryon PAILLEUX



Philippe HEINRICH